

Le 22 août 2024

NOTE D'INFORMATION N° 14/2024

Objet : Prime de rentrée scolaire 2024

Dans le cadre de sa politique sociale et de sa volonté de favoriser le pouvoir d'achat de ses collaborateurs, les directeurs des groupements ont décidé d'appliquer un taux d'augmentation conséquent sur la prime rentrée scolaire 2024.

Ce sujet a été présenté aux membres du CSE lors de la réunion du mercredi 21 août, ils ont favorablement accueilli cette augmentation.

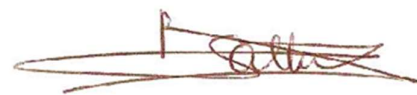
De ce fait le pourcentage d'augmentation ainsi que le montant de la prime accordée par le **GSA+** pour la « rentrée scolaire » de l'année 2024 seront les suivants :

Age de l'enfant	Augmentation / année précédente	Montant brut par enfant
6 ans à 10 ans	+5.26%	100 €
11 ans à 14 ans	+ 6.45%	165 €
15 ans à 18 ans	+5.16%	265 €

Les critères d'attribution de la prime de rentrée scolaire sont basés selon l'âge de l'enfant au 31 décembre 2024.

Cette prime brute sera payée avec les appointements du mois d'août 2024.

Le service des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Gaëlle BONTET
Directeur